Docusign Envelope ID: D8C79D30-6B4C-83DB-831B-3B036C0094A6

(1) Informations telles que figurant au RCS.

Docusign Envelope ID: D8C79D30-6B4C-83DB-831B-3B036C0094A6

Le signataire reconnait avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique de la présente déclaration et avoir signé la présente déclaration par voie électronique en pleine connaissance de la technologie utilisée et de ses termes et conditions, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice contestant la fiabilité de ce système de signature électronique. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remettre un exemplaire original au signataire n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire aux présentes. La remise d'une copie électronique de la présente déclaration directement par DocuSign au signataire constituera une preuve suffisante et irréfutable de ses engagements et obligations.

Madame Sophie Robert Velut,
Es qualité de la société EXPANSCIENCE,
Elle-même Présidente de la Société.

17.07.2026

DocuSigned by:
Sophie Robert Velut
64DAF06E60144B7...

Docusign Envelope ID: D8C79D30-6B4C-83DB-831B-3B036C0094A6

SUBLIMED
Société par actions simplifiée au capital de 332.737 euros
Siège social : 137, rue de Mayoussard - 38430 Moirans
813 959 012 RCS GRENOBLE
(la « **Société** »)

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme,
Madame Sophie Robert Velut,
Es qualité de la société EXPANSCIENCE,
Elle-même Présidente de la Société.

17.07.2026

DocuSigned by:
Sophie Robert Velut
64DAF06E60144B7...

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

SUBLIMED

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	157 263	152 131	5 132	10 267
Frais de développement	3 867 688	2 533 358	1 334 330	514 251
Concession, brevets et droits similaires	330 755	222 457	108 298	30 476
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	262 912		262 912	798 127
TOTAL immobilisations incorporelles :	**4 618 617**	**2 907 945**	**1 710 672**	**1 353 121**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	542 709	290 758	251 951	39 223
Autres immobilisations corporelles	72 986	62 225	10 761	11 670
Immobilisations en cours				105 450
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**615 695**	**352 983**	**262 712**	**156 343**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 657		14 657	31 975
TOTAL immobilisations financières :	**14 657**		**14 657**	**31 975**
ACTIF IMMOBILISÉ	**5 248 970**	**3 260 928**	**1 988 042**	**1 541 439**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	39 120		39 120	134 452
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	556 658		556 658	573 841
TOTAL stocks et en-cours :	**595 778**		**595 778**	**708 293**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				73 356
Créances clients et comptes rattachés	334 844	2 391	332 453	259 151
Autres créances	318 395		318 395	171 940
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**653 239**	**2 391**	**650 848**	**504 447**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	103		103	99
Disponibilités	222 474		222 474	70 046
Charges constatées d'avance	18 063		18 063	38 542
TOTAL disponibilités et divers :	**240 640**		**240 640**	**108 687**
ACTIF CIRCULANT	**1 489 657**	**2 391**	**1 487 266**	**1 321 427**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**6 738 626**	**3 263 319**	**3 475 308**	**2 862 866**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

SUBLIMED

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	332 737	332 737	332 737
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			19 988	19 988
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(2 841 666)	(1 057 902)
Résultat de l'exercice			(2 661 324)	(1 783 764)
		TOTAL situation nette :	**(5 150 265)**	**(2 488 941)**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				5 950
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**(5 150 265)**	**(2 482 992)**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			7 681	138 410
		AUTRES FONDS PROPRES	**7 681**	**138 410**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			959 954	1 549 196
Emprunts et dettes financières divers			6 145 122	2 572 544
		TOTAL dettes financières :	**7 105 075**	**4 121 740**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				3 150
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 002 393	606 269
Dettes fiscales et sociales			363 674	461 964
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			136 000	
Autres dettes			10 749	14 324
		TOTAL dettes diverses :	**1 512 817**	**1 082 557**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**8 617 892**	**5 207 448**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**3 475 308**	**2 862 866**

© Sage

Règles et Méthodes Comptables 31/12/2025

Désignation de la société

Raison sociale :	SAS SUBLIMED
Adresse :	137 rue du Mayoussard - 38 430 Moirans
Activité :	Ingénierie, études techniques
Société mère :	SAS EXPANSCENCE
Adresse :	1 Place des saisons - 92400 Courbevoie

Faits caractéristiques de l'exercice

Globalement le CA 2025 est en retrait par rapport à 2024 mais présente une rentabilité accrue aboutissant à une marge commerciale plus forte. La prévision 2026 est une forte hausse du chiffre d'affaires du fait des moyens commerciaux accrus qui pèse déjà sur les charges externes de l'exercice 2025. Ceci explique l'accroissement des charges externes qui passent de 1 111 308€ en 2024 à 2 039 595 € en 2025. Les charges de personnel ont été fortement réduites au moment du transfert de l'équipe commerciaux dans la société mère.

La mise en service du programme de réduction des coûts de production des nouveaux dispositifs mis sur le marché se traduit par une croissance des amortissements venant compenser l'avantage économique acquis. Dès 2026, la croissance de l'activité permettra de constater l'avantage économique réel de ce programme.

Les efforts de R&D un peu plus intense aboutissent à une crédit impôt recherche supérieur à 75 032 € contre 20 587€ en 2024

Avec la baisse du CA même plus rentable, les charges externes et les amortissements en croissance, le résultat net se dégrade significativement en 2025, ce qui doit être vue comme un investissement sur l'activité des exercices suivants.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'éléments significatifs postérieurs à la clôture. La société montre des capacités de résilience dans un contexte international qui demeure tendu.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,
- la faisabilité technique du produit est démontrée,
- le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne, les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens, et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement. Lorsqu'il existe un indice de perte de

valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis supérieurs au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution de dividendes.

Les projets sont mis en service et amortis dès lors qu'ils génèrent des avantages économiques ou qu'ils sont utilisés au sein de produits mis sur le marché. Les montants au 31/12/2025 des projets immobilisés sont :
- valeur brute : 4 130 600€ (dont immobilisations en cours 262 912 €)
- amortissements cumulés : 2 533 358 €
- valeur nette : 1 597 242 €

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées. Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2025 s'élève à 75 032€

Engagements liés aux emprunts contractés au cours de l'exercice

Aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice clos au 31.12.2025

Engagement sur abandon de compte courant

Le 30/06/2023, une convention d'abandon de créance a été signée entre Expanscience et Sublimed pour un montant de 2 235 000 €. Cet abandon est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes : - Réinscription au crédit du créancier d'une somme égale à 50 % du bénéfice distribuable net après impôt, constatée au cours de l'exercice suivant, plafonnée de sorte que le résultat net de cet exercice reste positif.- Sous réserve d'un niveau de capitaux propres au moins égal à la moitié du capital social.- En cas de déficit comptable, la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à compter de l'exercice au cours duquel le déficit aura pu être imputé, et pour la partie du bénéfice distribuable net restant après déduction des pertes.- La clause de retour à meilleure fortune s'applique à compter du 31/12/2023 et pour une durée de 20 ans.

Règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Changements comptables

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de règlementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
 - Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
 - Les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres)

- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025 de Sublimed.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés en respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
· continuité de l'exploitation,
· permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
· indépendance des exercices.
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ont été arrêtés par le Président dans le principe de continuité de l'exploitation. L'application de ce principe repose sur le business plan et les prévisions de trésorerie préparées par la société à horizon 31 décembre 2026. Ces prévisions intègrent notamment, des avances en compte courant de la part de l'associé majoritaire, EXPANSCIENCE SAS. La société mère a consenti sur l'exercice 3 615 K€ d'avance en compte courant à sa filiale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :
· Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
· Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
· Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes. La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants associés et de filiales ainsi que de concours bancaires courants. Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Mise en place à compter du 01/05/2025 d’un contrat de distribution avec Labex. Sublimed va distribuer les produits VitaliTENS et ses produits actiTENS. A ce titre, Labex refacture à Sublimed les coûts de force de vente + frais annexes. Sur l’exercice la charge s’élève à 896 K€

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels résultent d'événements majeurs et inhabituels, sans lien direct avec l'activité courante de l'entreprise.

Impôt sur les bénéfices :

Option pour le régime de groupe (article 223 A du CGI)

La société SAS SUBLIMED est membre du groupe fiscal constitué par la société Expanscience.

Ayant retenu la méthode de neutralité, la convention fiscale du Groupe Expanscience dispose que chaque filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés. La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt. Impôt exigible L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise

Consolidation

Les comptes annuels de la société SAS SUBLIMED sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du Groupe Expanscience.

Identité de la société consolidante :

Dénomination sociale :	EXPANSCIENCE
Forme juridique :	SAS
Capital social :	11 562 528 Euros
Siège social :	1 place des Saisons – 92048 Paris la Défense Cedex
Téléphone :	01.43.34.60.00
SIREN :	317 586 808
APE :	7010Z

Les états financiers consolidés peuvent être consultés à l'adresse du siège social.

Docusign Envelope ID: D8C79D30-6B4C-83DB-831B-3B036C0094A6

SUBLIMED
Société par actions simplifiée au capital de 332.737 euros
Siège social : 137, rue de Mayoussard - 38430 Moirans
813 959 012 RCS GRENOBLE
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

PRISES AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 30 JUIN 2026

QUATRIEME DECISION
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à (2.661.324) euros en totalité au poste « Report à Nouveau », lequel est ainsi porté de la somme de (2.841.666) à la somme de (5.502.990) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, l'extrait de procès-verbal est signé électroniquement par le signataire. Il reconnait et convient que les signatures électroniques via DocuSign, qui sont conformes au règlement européen n°910/2014, ont été utilisées pour l'exécution des présentes par ce signataire.

Le signataire reconnait avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique du présent extrait de procès-verbal et avoir signé le présent extrait de procès-verbal par voie électronique en pleine connaissance de la technologie utilisée et de ses termes et conditions, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice contestant la fiabilité de ce système de signature électronique. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil, l'obligation de remettre un exemplaire original au signataire n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire aux présentes. La remise d'une copie électronique du présent extrait de procès-verbal directement par DocuSign au signataire constituera une preuve suffisante et irréfutable de ses engagements et obligations.

Pour extrait certifié conforme,
Madame Sophie Robert Velut
Es qualité de la société EXPANSCIENCE,
Elle-même Présidente de la Société.

DocuSigned by:
Sophie Robert Velut
64DAF06E60144B7...